

)) Communiqué de Presse

CMEJ

Nouvelle campagne électorale

Après deux années de mandat du CMEJ, nos jeunes Ermontois reprennent ce mois-ci le chemin des urnes pour élire leurs représentants. Le droit au vote est un moyen pour eux de s'exprimer en débutant dans un lieu de proximité : la commune.

La Municipalité a toujours eu la volonté d'écouter et de faire participer les jeunes Ermontois à la vie locale. C'est pourquoi, il y a onze ans maintenant, le Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes (CMEJ), composé de jeunes Ermontois âgés de 9 à 18 ans, élus pour deux ans, a été créé. Le CMEJ est donc amené ce mois-ci à renouveler ses membres par des élections qui ont lieu les 13 et 17 octobre prochains.

Fonctionnement

En s'investissant dans le CMEJ, les jeunes Ermontois s'engagent pour l'avenir de leur ville en proposant des projets et des actions intéressant les autres jeunes. Le CMEJ est une assemblée composée de deux chambres :

- le Conseil Municipal d'Enfants (CME), composé de jeunes élus âgés de 9 à 13 ans, issus des classes de CM1, CM2, 6^e et 5^e ;
- le Conseil Municipal de Jeunes (CMJ), composé de jeunes élus âgés de 14 à 18 ans, scolarisés en 4^e, 3^e, en lycée, en apprentissage ou non scolarisés.



Les membres de ce conseil sont élus par les jeunes Ermontois scolarisés dans les établissements scolaires ermontois (écoles élémentaires, collèges et lycées) ou hors Ermont. Au total, ce sont 55 membres qui doivent être élus : 28 sièges seront attribués au CME et 27 au CMJ.

Dates des scrutins

- Pour les écoles élémentaires : le mardi 13 octobre de 9 h à 12 h dans chaque établissement.
- Pour les collèges : le mardi 13 octobre de 9 h à 14 h dans chaque établissement.
- Pour les lycées Van Gogh, Gustave Eiffel et Ferdinand Buisson : le mardi 13 octobre de 12 h à 14 h dans les établissements.
- Les jeunes scolarisés dans les établissements se situant hors commune, en lycées professionnels, en contrat d'apprentissage ou non scolarisés pourront s'exprimer samedi 17 octobre en mairie, bâtiment B, de 14 h à 16 h.

Les jeunes ermontois ont jusqu'au lundi 5 octobre pour déposer leur candidature. Ils doivent être munis d'une autorisation parentale de candidature, téléchargeable sur le site de la ville : www.ville-ermont.fr

Proclamation des résultats

Monsieur le Maire proclamera les résultats de cette élection samedi 17 octobre, à partir de 17 h, dans la salle des mariages de l'Hôtel de Ville d'Ermont.

)) Direction de la Jeunesse et des Sports
Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes
Espace Jeunesse
37 bis rue Maurice Berteaux
95120 Ermont
01 34 44 10 30